

## FICHE ACTION CANICULE ORDRES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

### VIGILANCE VERTE : VEILLE SAISONNIERE et VIGILANCE JAUNE : AVERTISSEMENT CHALEUR

- Sensibiliser les professionnels au repérage des personnes à risques et à la diffusion des messages de prévention auprès des patients
- Participer au Comité Départemental Canicule
- Informer l'ARS de tout événement en lien avec la chaleur :
  - o l'augmentation des consultations
  - o l'augmentation des pathologies liées à la chaleur
- Transmettre à l'ARS :
  - o Listes de garde en journée et aux horaires de la permanence de soins ambulatoires
  - o Mesures proposées ou mises en œuvre dans le territoire pour assurer une présence suffisante de médecins de ville durant la période de tensions
  - o Difficultés éventuelles

### VIGILANCE ORANGE : CANICULE

- Poursuivre et renforcer les actions des vigilances verte et jaune
- Diffuser l'information auprès des professionnels du changement de vigilance
- Informer les médecins libéraux des actions à mettre en œuvre :
  - o Information de l'ARS de tout phénomène jugé anormal
  - o sensibilisation des patients aux mesures préventives et curatives
  - o incitation des patients à rejoindre les lieux rafraichis ou climatisés fournis par les mairies
  - o renforcement des gardes
- Assurer la rotation des médecins présents sur le terrain

### VIGILANCE ROUGE : CANICULE EXTRÊME

- Poursuivre les actions des vigilances verte, jaune et orange

### LEVÉE DES NIVEAUX / FIN DE SAISON

- Etablir un bilan à transmettre à l'ARS